Aux familles de militaires de carrière et gendarmes

A la suite d'accords intervenus entre la Légion des Anciens Combattants et la Service Social de l'Armée, il est porté à la connaissance des familles de militaires en activité ou en congé d'Armistice, de militaires de carrière prisonniers, du Personnel des Corps Civilisés, des Vauves du militaires de carrière, Gendarmes, que ces enfants pourront être envoyés en placement familial dans le département de l'Indre pour passer l'hiver dans les familles choisies.

Les personnes ci-dessus que le placement intéresserait sont priées de se faire inscrire le plus tôt possible au Service Social de l'Armée, 38, rue de Roubaix à Lille, en indiquant la situation militaire exacte du père, les nom, prénoms et âge des enfants à placer.

LA MEILLEURE AFFICHE DE PROPAGANDE FAMILIALE

En raison de la rentrée tardive des classes et afin de permettre aux élèves de participer au concours de la « Meilleure affiche de Propagande Familiale », la Délégation Régionale de l'Alliance Nationale contre la Dépopulation, qui organise ce concours, a décidé de reporter la date de clôture au 15 décembre 1943.

Ce concours est doté de 10.000 fr. de prix dont 5.000 fr. pour le premier prix.

Des réglements peuvent être demandés dans les « Maisons de la Famille », et au siège de la Délégation Régionale, 41, place de la Victoire, Tourcoing.

Interdiction de pêcher

L'Union Syndicale des Pêcheurs à la ligne et Riverains du Nord, informe tous les pêcheurs de la région que, par ordre supérieur, la pêche est interdite dans les canaux suivants jusqu'à nouvel avis :

Canal d'Hazebrouck, canal de la Nieppe, canal de Préaven sur toute leur étendue et, en outre, sur la rivière de La Bourre, de l'Ecluse du Grand Dam à l'écluse du Pont à Loup.

Il est rappelé, en outre, que la loi N° 153 du 24 septembre dernier, parue au J.O. du 14 octobre, loi qui modifie les dispositions de la loi du 12 juillet 1941, mat à la charge de tous les pêcheurs, même ceux pêchant dans les cours d'eau dont le droit de pêche appartient aux Riverains, y compris les propriétaires eux-mêmes, l'obligation de faire partie d'une association agréée et de payer la taxe d'Etat. Cette obligation s'applique également aux pêcheurs professionnels ou autres pêchant aux filets ou aux engins. Seules, les personnes pêchant dans les pièces d'eau privées ne communiquant pas avec les cours d'eau, sont dispensées de la taxe.

L'Union Syndicale des Pêcheurs du Nord fera parvenir aux intéressés moyennant la somme de 26 fr. 50, versée à son compte courant postal Lille 146-07, une carte valable jusqu'au 31 décembre. Cette somme comprend le coût de la carte, le paiement de la taxe et les frais de poste.

Comité d'organisation du Commerce des semences, graines et plants

Par arrêté du 11 Octobre 1943 (J.O. du 22 Oct.), M. Georges Vandenbeede, horticulteur à St-Maurice-Lille, est nommé membre de ce Comité, dans la branche entreprises de travaux de création et d'entretien de plantations, parcs, jardins, d'ornement et de sport, de décoration, de taille des arbres, etc..

VALIDITE DES TICKETS DE CARBURANTS

Le Bureau Régional de Répartition des Huiles minérales porte à la connaissance des consommateurs intéressés que la validité des tickets de carburants émis sur les différents contingents a été fixée comme indiqué ci-après :

1° *Tickets ordinaires.* — Millésime octobre 1943. Validité expirant le 7 novembre au soir.

2° *Tickets avec surcharge « Pêche maritime »*. — Millésime octobre 1943. Validité expirant le 7 novembre au soir.

3° *Tickets avec surcharge « Contingent agricole »*. — Millésime octobre 1943. Validité expirant le 7 décembre au soir.

LES BONS D'ACHAT ROSES DES TROUPES D'OCCUPATION SERONT PERIMES LE 1er NOVEMBRE

Par un communiqué récent, l'attention des commerçants et industriels a été attirée sur le fait que les bons d'achat roses (bezugscheine) permettant l'acquisition d'article textiles, émis au profit du personnel de l'armée d'occupation, cesseront d'être valables à partir du 1er novembre.

Ces bons devront être envoyés, pour échange, au Service d'Echange des « Bons d'achat allemands » de la Section Textile de l'Office Central de Répartition des Produits industriels, 58, rue La Boétie, à Paris (8e), avant le 1er décembre 1943, faute de quoi, *ils seront irrémédiablement perdus pour les commerçants qui les détiennent.*

AUX ANCIENS DU SECTEUR FORTIFIE DE L'ESCAUT
54e R.I.F., 166 et 167e C.E.O.
1er Groupe du 101e R.A., 17e Travailleurs

Le dimanche 7 novembre à 11 h. 30 une messe sera célébrée en la Basilique N.-D. du Saint-Cordon « Valenciennes, à la mémoire des Officiers, Sous-Officiers et Soldats de ces unités tombés au cours de la guerre actuelle et pour tous les Anciens actuellement prisonniers.

Les familles des Morts et des Disparus, celles des Prisonniers et tous ceux qui après avoir appartenu à ces unités sont rentrés dans leur foyer sont cordialement invités à cette messe du souvenir.

Au cours de la cérémonie, une quête aura lieu au profit de la Caissa de Secours.

ÉTUDES CHEZ SOI

Les cours par correspondance de l'Ecole Universelle permettent de faire chez soi, dans la moindre temps et aux moindres frais, des études complètes dans toutes les branches. Demandez l'envoi gratuit de la brochure qui vous intéresse :

Br. 46.204 : Classes et exam. prim.
Br. 46.209 : Classes second., baccal.
Br. 46.212 : Lic. (Droit, Sc., Lett.).
Br. 46.217 : Grand. Ecoles spéciales.
Br. 46.220 : Carrières administrativ.
Br. 46.229 : Industr. et Trav. publ.
Br. 46.234 : Carrières de l'agricult..
Br. 46.237 : Carrières du Commerce.
Br. 46.242 : Orth. rédaction, calcul
Br. 46.249 : Langues étrangères.
Br. 46.254 : Air, Marine.
Br. 46.257 : Arts du dessin, profess.
Br. 46.262 : Musiq. théor. et instr.
Br. 46.269 : Couture, coupe, mode.
Br. 46.274 : Secrétariats.

ÉCOLE UNIVERSELLE

59, boulevard Exelmans, PARIS (16e) 11 et 12, pl. Jules Ferry, LYON (Rh.)

BREVET SUPÉRIEUR

Sont admis définitivement :

Andries Georges ; Blanchet Ernest ; Declerck André ; Decool Jean, Dekeirel Raymond, Delcroix Robert ; Deltenre Alfred ; Denimal Pierre ; Deroo Albert ; Dessaint Aimé ; Deveughele René ; D'Huister Robert ; Dubois René ; Dubuisson Gilbert ; Dumont Gilbert ; Duponchel Jean ; Dupont Georges ; Duquesne Henri ; Duquesnoy César ; Fassard Jules ; Fockeu Jean ; Fontenelle Victor ; Frégans Daniel ; Herbin Léon ; Horbach Hubert ; Langlet Alfred ; Leleu Pierre ; Lenoir Jean ; Lieven Raymond ; Marouzé Joseph ; Mathya Claude ; Mercier Jean ; Mérasse Eugène ; Notardonato Etienne ; Noyelle Ludovic ; Patit Arthur ; Ponchaux Roger ; Pottiez Victor ; Provot Michel ; Quinet Louis ; Rabouille Albert ; Raviat Robert ; Richard Yves ; Rigole Henri ; Santer Paul ; Semoulin Robert ; Steu André ; Vandenberghe Gérard ; Villain Marcel ; Wakin Jean ; Zennan Joseph.

Sont admises définitivement :

Aerts Eliane ; Allard Louise ; Andris Anna ; Antoine Solange ; Bégue Germaine ; Ben Eliane ; Berthelot Paulette ; Blanchard Céleste ; Blanchat Yvonne ; Blanquet Marie-Louise ; Bonfillou Odette ; Bord Marguerite ; Bourry Eveline ; Bressy Renée ; Brisville Marie-Louise ; Brouwaniche Dolorès ; Bruyelle Andrée ; Buffat Maryee ; Burie Odette ; Caelen Andrée ; Celnne Denise ; Canivez Céleste ; Carlier Marie-Louise ; Charlion Irène ; Chambrine Roberte ; Deconinck Christiane ; Delanghe Jacqueline ; Deletombe Adrianne ; Deloeil Simone ; Delourme Emma ; Delpire Marguerite ; Delplanque Francoise ; Delval Fernande ; Dequirez Viviane ; Dieudonné Claire ; Dobignies Marguerite ; Dollet Jacqueline ; Dos Santos Marcelle ; Drombry Lucienne ; Dufner Gisèle ; Falce Marcelle ; Fauvarque Irène ; Flemme Renelda ; Fourdrinier Yvette ; Fourcrinoy Yolande ; Grarre Juliette ; Gruson Madeleine ; Guillemain Andrée ; Guislain Paulette ; Heno Paulette ; Jovenet Claire ; Jusseau Solange ; Lambin Marie-Paule ; Lapierre Simone ; Larivière Odette ; Lascore Marie-Thérèse ; Lejeune Odette ; Lelièvre Marie-Mathilde ; Lengle Emilie ; Leroupe Paulette ; Liébaert Régine ; Liére Renée ; Lompres Jacqueline ; Lucas Renée ; Maginelle Simone ; Marc Andrée ; Martinoli Jeanne ; Methon Marie-Louise ; Mayeur Viviane ; Merlan Paula ; Cuter Pierrette ; Paris Andrée ; Poète Paulette ; Royer Louise ; Sauvage Léline ; Schottey Marie-Joséphe ; Thiartant Gilberte ; Turotte Odette ; Vandaele Liliane ; Vandamme Edith ; Vandendaele Yvonne ; Vandewalle Simonne ; Vanrentergbem Renée ; Wagnon Jacqueline.

BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR
(Sections spéciales)

Sont admis :

Arts et Métiers : Couvreur Claude ; Caismadia Etienne ; Degand Michel ; Ernoux Robert ; Humez Maurice ; Patyn Jacques ; Vanmunster Roger ; Vardière Marcel ; Degroote Gilbert.

Section industrielle : Delsaut Marcel ; Renard Michel.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 31 octobre 1943. — Soleil : Lever à 7 h. 37. — Couchar à 17 h. 31.

Aujourd'hui : Sainte-Lucile. — Demain : Toussaint.

TRES BONNE
PROPRIETE HERBAGERE
vallée d'Auge, 150 km. Paris, 60 Ha. seul tenant bons bâtim. ; belle chasse. Libre à la vente. Fermage 140.000 fr. Prix 5.500.000 Brillant, 45, avenue Friadland, Paris. Tél. Ely 79-56. 11.268.

SPORTS

LE MENU DOMINICAL
DU 31 OCTOBRE 1943

FOOTBALL
CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL

Lille. — Stade H. Jooris, à 14 h. 30 Flandre-Provence.

COUPE DE FRANCE

Auchai. — Parc des Sports, à 15 h. U.S. Auchel - Stade Hénindis.

Béthuna. — Cité des Cheminots, à 15 h. ; U.S. Ch. Béthune - U.S. Bruay.

Bully. — Bd des Ateliers, à 15 h. ; E.S. Bully - U.S. Drocourt.

Evin-Malmaison. — Sur le terrain de l'Amicale, à 15 h. ; A.A.E. Evin-A.S. Raismes.

Auineya. — Terrain des Cheminots, à 15 h. ; U.S. Jeumont - S.C. Catésien.

En cas de match nul, le match as rejouera le lendemain, même terrain, même heure.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS

Amiens. — Stade Moulonguet, à 15 heures : Amiens A.C. - C.S. Avion.

Valenciennes. — Stade Nungesser à 15 h. : U.S. Valenciennes - O.I.C. Lillois.

Orchies. — Route de Valenciennes à 15 h. ; St. Orchésien - S.C. Fivois.

Roubaix. — Stade Amédée Pruvost à 15 h. ; Excelsior - R.C. Roubaix.

CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE

Douai. — A 15 h. ; Douai Sports - R. Carvin.

Saint-Ouen. — A 15 h. ; Ol. St-Ouen - S.A. Douai.

Marquette. — Stade Donat-Agache, à 15 h. ; U.S. Marquette - Denain A.

Roubaix. — Stade M. Maertens, à 15 h. ; Stade Roubaisien - Ol. Mercq.

BOXE

Lens. — Au Casino, à 15 h. ; gala du B.C. Liévin avec les combats Al. Renet - De Staercke, Walczack-Kid Cloteire et M. Delcroix-Temer.

RUGBY

Lambersart. — Stade Guy Lefort, à 15 h. ; O.I.C. Lillois - S.R. Wasquehal.

ATHLETISME

Le cas « Joye » reconsidéré

La C.T.O. du Comité des Flandres de la Fédération Française d'Athlétisme réunie le 28 courant, après avoir entendu les nouveaux éléments d'informations exposés par M. Sargeant, Président du Comité, a décidé de reconsidérer le cas « Joye » et d'adresser à la Presse Sportive la communication suivante :

Les Dirigeants du Racing Club de Roubaix et de l'Excelsior de Roubaix-Tourcoing désirant continuer les relations amicales établies entre leurs clubs, ont eu en présence du M. Raymond Sergeant, Président du Comité des Flandres, un échange de vues sur le cas du Champion de France des 400 haies, l'International Prudent Joye.

Le Racing Club de Roubaix, ayant dans un but d'apaisement retiré à sa plainte le caractère d'opposition qui lui avait été attribué, la demanda de mutation établie par Prudent Joye et qui a été transmise à la F.F.A. au profit de l'Excelsior de Roubaix, reçoit maintenant l'avis favorable du Comité des Flandres.

BOURSE DE PARIS
DU 29 OCTOBRE 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 % 96,70 ; 3 % am., 96,60 ; 4 % 1917, 101,90 ; 4 % 1918, 101,65 ; 5 % 1920, 139 ; 4 1/2 % 1932 A, 103,80 ; 4 1/2 % 1932 B, 102,65 ; 3 % 1942, 92,40 ; 3 1/2 % 1942, 98,30 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 124 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.316 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.216 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 544 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 141,20 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.092,50 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.107 ; Caiss. Aut. Tab., 1.030.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 640; 1920, 589 ; 1934, 1.149 ; 1935, 1.156.

Fonciéras et Communaux. — Fonc. 1883, 340 ; Fonc. 1885, 402 ; Com. 1891, 362 ; Com. 1892, 458 ; Fonc. 1895, 448,50 ; Com. 1899, 411 ; Fonc. 1903, 431 ; Com. 1906, 410 ; Fonc. 1909, 198 ; Com. 1912, 203,50 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 444 ; Com. 1930 4 %, 969 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 961 ; Com. 1931, 1.010 ; Com. 1931-32, 992 ; Com. 1932, 1.009 ; Com. 1942, 1.911.

Actions françaises. — Eque de Fce, 25.210 ; Compt. Esc., 3.190 ; Crédit Fonc., 6.570 ; Crédit Lyon., 3.440 ; Crédit du Nord, 704 ; B.N. Cle, 3.000; Suez (act.), 45.975 ; Nord, 2.140 ; El. et Gaz du Nord, 955 ; Electr. du Nord, 783 ; Energie Ind., 3.225 ; Nord Lum., 2.200 ; Thom. Houston, 826 ; Cie Cle Ind. Text., 2.680 ; Le Blan, 1.799 ; Pérenchies, 5.090 ; St Frères, 1.790 ; Gaz N.-E., 1.420 ; Aciéries de Longwy, 1.202 ; Aciéries de Micheville, 2.505 ; Aciéries du Nord, 705 ; Aciéries de Sambre et Meuse, 970 ; Arbel, 2.749 ; Chant. du France, 1.750 ; Constr. Nord-France, 2.230 ; Fives-Lille, 1.400 ; Forges N.-E., 1.880 ; Jeumont (act.), 678 ; Jeumont (part), 2.900 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.210 ; Ste-Pourn. P.-à-Mousson, 6.300 ; Denain-Anzin, 2.789 ; Louvroil Montbard, 1.055 ; Métaux, 4.550; Peugeot, 1.630; Senelle Maubeuge, 2.640 ; Béthune, 3.875 ; Aniche, 3.375 ; Anzin, 2.105 ; Blanzy, 4.825 ; Carvin, 2.575 ; Courrières, 1.335 ; Dourges, 3.525 ; Escarpelle, 4.525 ; Lens, 1.630 ; Marles, 1.610 ; Ostricourt, 6.250 ; Vicoigne, 1.505 ; Mokta El Hadid, 16.975 ; Nickel, 3.200 ; Ouenza, 6.950 ; Lille Bonn. (prior.), 1.310 ; Lille Bonn. (ord.), 915 ; Air Liquide, 2.910 ; Glaces Nord-France, 5.600 ; Kuhlmann, 2.500 ; Pollet et Chausson, 5.253 ; Caout. Indochine, 2.925 ; Cultures Trop., 553 ; Terres Rouges, 1.488.

Ville de Paris. — Ville de Paris 1871, 513 ; 1875, 510 ; 1876, 518 ; 1892, 330 ; 1894-96, 331 ; 1898, 395 ; 1899, 377 ; 1904, 362 ; 1910 2 3/4 %, 259 ; 1910 3 %, 306 ; 1912, 305 ; 1929, 1.016 ; 1930, 976 ; 1930 lots, 1.000 ; 1931, 982 ; 4 % fortif., 971 ; 1932, 1.013 ; 3 1/2 % 1942, 4.801.

Valeurs françaises (obligations). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.030 ; 4 % 1931, 947 ; 5 % 1935, 1.026.

BOURSE DE LILLE
DU 29 OCTOBRE 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages : Albi, 2.270, 2.280; Albi (part), 4.625, 4.625 ; Aniche, 3.340, 3.340 ; Anzin, 2.110, 2.150 ; Béthune 37.750, 37.700 ; Béthune (1/10), 3.800, 3.650 ; Bruay, 4.800, 4.850 d. ; Bruay (coup. de 10), 560, 551 ; Carvin, 3.450, 3.350 ; Clarence, 532, 525 o. ; Comentry (Jce), 2.630, 2.600 ; Commentry (Cap.), 2.850, 2.900; Courrières, 1.275, 1.305; Crespin, 195, 190 o. ; Dourges, 3.600, 3.545 ; Escarpelle, 4.575, 4.575 ; Lens A, 1.600, 1.600 ; Liévin, 851, 854 ; Marles, 1.555, 1.575 ; Ostricourt, 6.060, 6.165 ; Thivencelles, 892, 900 ; Vicoigne, 1.505, 1.540.

Banques : C. D. N., 700, inc. ; Union Mines, 800, 790.

Eaux, Transports : E.L.R.T., 428, 428 ; Lyon des Eaux (cap.), 3.000, 3.000 ; Lyon des Eaux (Jce), 2.600, inc. ; Pierchon, 620, 620.

Electricité : Artésienne, 831, 840 ; Béthunoise, 570, 560 ; Boulonnaise, 1.175, 1.80 d. ; Contin. du Gaz, 3.226 3.000 ; Electr. Gaz Nord, 964, 975 ; Electr. Nord, 500, 775 ; Electr. N.-O., 1.175, 1.230 d. ; Energ. Nord-France, 880, 860 d. ; Gaz d'Hersin, 900, 900 ; La Roubaisienne, 4.290, inc. ; Sect. Billy, 1.900, 1.895 ; Un. Houillère, 465, 495 o.

Métallurgie : Blanc-Misseron (ord.) 358, 345 ; Blanc-Misseron (prior.), 1.260, inc. ; Aciéries de Longwuy, 1.230, 1.230 ; Ac. de Micheville, 2.600, 2.600 ; Ac. du Nord, 710, 711 ; Ac. Sambres et Meuse, 970, 975 ; Arbel, 2.700, 2.720 ; Chant. France, 1.760, 1.725 o. ; Atel. Nord France, 2.340, 2.300 ; Atel. Nord France, (part), 1.525, 1.550 o. ; Autos chaus, 106, inc. ; Biache, 1.655, 1.660 ; Call, 990, 995 ; Delattre, 990, 1.060 ; Denain-Anzin, 2.730, 2.730 ex-dr. ; Electro-Métal, 415, 437 ; Fives-Lille, 1.410, 1.425 ; Marine, 1.460, 1.465 ; Nord-Est, 1.895, 1.890 ; Fco-Belge, 10.350, 10.400; Jeumont, 394, 390 o.; Louvroil, 1.075, 1.020 ; St-Sauveur, 1.065, 1.061 ; Sauines, 3.400, 3.450 ; Senelle, 2.515, 2.575 ; Tubes de Val., 1.030, 1.035 d.

Entreprises et Matér. constr. : Carr. Dumont Vireux, 110, inc. ; Chaux et Cim. Lafarge, 15.800, 15.000 ; Chaux et Cim. Lafarge (act. B 300), 5.350, 5.350 ; Ciments du Boul., 2.000, en liquid. ; Ciments Portland, 26.500, 26.550 ; Ciments Portland (part), 51.000, 51.000 ; Cim. et Chaux hydraul., 1.750, 1.750 o. ; Cim. Franç. et Portl. Boul. 10.300, 10.300 ; Cim. Franç. et Portl. Boul. (jouiss.), 9.250, 9.500 ; Cim. de Dannes, 9.000, inc. ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.600, inc. ; Desvroise, 7.150, 7.200 d. ; Indust. Ciments, 197, 200 d. ; La Loisne, 1.540, 1.510 o. ; Pollet et Chausson, 5.075, 5.110 ; Pollet et Chausson (part), 48.000, inc. ; Super Cim. Boulonnais, 400, 390 o. (en liquidation).

Produits Chim., Huileries, Verreries : Air liquide, 2.955, 2.970 ; Air liquide (part), 17.240, inc. ; Engr. d'Auby, 465, 465 ; Engr. de Roubaix, 1.790, 1.790 ; Glaces Nord France, 5.590, 5.590 ; Huiles, goudrons et dérivés, 5.300, 5.200 o. ; Kuhlmann, 2.475, 2.500 ; Oxhydrique Française, 360, inc. ; Pechiney, 4.900, 4.925 ; Prod. Organo Chim., 1.400, inc. ; Rhone Poulenc, 2.740, 3.760 ; St-Gobain, Chauny et Cinay, 7.200, 7.055 ; Ualn, du Libercourt, 900, 900 ; Verrer. et Glaces d'Aniche, 4.650, inc.

Copons annoncés : 29 10.43 : Métallurgique de l'Escaut (cap.), (csp.), n° 52, coup. brut, 50 ; net à payar : nom. 35, port. 25.83 ; Métallurgique de l'Escaut (jouiss.) n° 34, coup. brut, 30 ; net à payer : nom. 21, port. 14.06. — 30 10.43 : Comp. Générale du Moteurs (1 à 70.000), (2e remb. d'app., nst de tous imp.), n° 5, coup. brut 30 ; nat à payer : nom. 30 port. 30. — 3 11-43 : Ciments de Lafarge et du Teil (act. A), n° 36, coup. brut 29.78 ; Cim. de Lafarge et du Teil (act. B), na 36 coupon brut 25.63.

LOTERIE NATIONALE
tirage tous les Jeudis
C 25

ANNONCES LEGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE (décret-loi du 5 août 1935). — LIQUIDATION JUDICIAIRE de la Dame Veuve DOUCHEZ-PARINEAU, précédemment négociants en vins et liqueurs à Lille, 127, rue du Molinel. — Messieurs les créanciers de la liquidation judiciaire susnommée sont invités à assister à la réunion dessdite créancière, laquelle aura lieu au Tribunal de Commerce de Lille, salle des Audiences, le *mercredi 17 novembre 1943, à 16 heures 30.* Dans cette Assemblée, Monsieur le Liquidateur rendra le compte définitif de ses opérations. 15952

SOCIETE DES MINES DE LENS. — Société Anonyme au Capital de 215 millions de francs. Siège social : 30, rue Thiers, Lille. — R.C. Lille N° 706 ; R.P. Pas-de-Calais, N° 316. — AVIS DE CONVOCATION. — **Assemblée générale extraordinaire** : MM. les Actionnaires de la Société des Mines de Lens sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le **mardi 30 novembre 1943,** à 14 h. 30, à **Lille,** 30, rue Thiers — **Ordre du jour** : 1e Augmentation de capital par incorporation de Réserves ; 2e Modification des statuts. — Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter : les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres sociaux, cinq jours au moins avant l'assemblée ; les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé, sont leurs titres, soit les récépissés du dépôt de ces titres, trois jours au moins avant l'assemblée, au siège de la société, dans les établissements ci-après, ou chez leurs correspondants : Crédit du Nord, 80, rue de Paris, à Lille ; 59, boulevard Haussmann, à Paris ; 17, rue de la République, à Lyon ; L'Union des Mines ; 9, rue Louis-Murat, à Paris ; 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. — Des formules du pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social, dans les établissements désignés ci-dessus ainsi que chez leurs correspondants. — En vue d'atteindre le quorum nécessaire pour permettre aux assemblées de délibérer, MM. les Actionnaires sont priés de vouloir bien, s'ils n'y peuvent assister personnellement ou s'y faire représenter, faire parvenir au siège social leur pouvoir signé, trois jours au plus tard avant la réunion. — Le jour de la réunion, la feuille de présence sera à la disposition des actionnaires, pour la signature, une heure avant l'ouverture de ladite réunion. — Dans le cas où l'assemblée faisant l'objet de la présente convocation ne pourrait pas se réunir et délibérer valablement pour quelque cause que ce soit, cette assemblée serait convoquée avec le même ordre du jour, le lundi 20 décembre, à la même heure. — **La Conseil d'Administration.** 25862

Etude de Me Jean LABOURET, Avoué à Saint-Quentin, 9, place des Enfants de Chœur. — *DIVORCE* — D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saint-Quentin le 1er juillet 1943, enregistré, entre : Madame Marguerite BOUCHERON épouse de Monsieur Camille-Ferdinand BEAUMONT, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saint-Quentin, demeurant de fait séparement de lui à Villefranche d'Allier (Allier) chez Monsieur Alphonse BOUCHERON, *D'une part.* - Et Monsieur Camille-Ferdinand BEAUMONT, demeurant à Saint-Quentin, 252, rue de Guise, *D'autre part,* il appert que le divorce d'entre les époux BEAUMONT-BOUCHERON a été pronnncé au profit de la femme et aux torts exclusifs du mari avec toutes les conséquences de droit. — Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. A Saint-Quentin le 25 octobre 1943. — Signé : Jean LABOURET. 19.635

Etudes de Me Henry DECROIX, Avoué à Béthune, 3, rue Gambetta (Succr de Me HULLEU) et de Me Albert DECANTER, Notaire à Carvin — *VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES.* — Il sera procédé, par la Ministère de Me Albert DECANTER, Notaire à Carvin, et en la Mairie de Leforest à une date qui sera ultérieurement annoncée, à l'adjudication publique des immeubles suivants : COMMUNE DE LEFOREST - *Article premier :* Une maison en bois sur maçonnerie avec 8 ares 54 centiares de terrain au sol, cour et jardin, sise à Leforest, au lieudit « La Chapelle » reprise au cadastre sous les Nos 438p et 439p de la section B. Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci... *20.000 Frs.* — COMMUNE d'AUBY — *Article deuxième :* 16 ares 90 cent. de terre en labour, à Auby, au lieudit « Marais du Leforest », reprise au cadastre sous le N° 236 de la section A. Sur la mise à prix de dix mille cinq cents francs, ci... *10.500 Frs.* - *Article troisième :* 29 ares 22 centiares de terre en labour, à Auby, au lieudit « Marais de Leforest », reprise au cadastre sous le N° 267 de la section A. Sur la mise à prix de quatorze-mille cinq cents francs, ci... *14.500 Frs.* - *Article quatrième :* 6 ares 33 centiares de terre en labour, à Auby, au lieudit « Marais de Leforest », reprise au cadastre sous le N° 238 de la section A. Sur la mise à prix de quatre mille deux cents francs, ci... *4.200 Frs* - *Article cinquième :* 13 ares 94 centiares de terre en labour, à Auby, au lieudit « Marais de Leforest », reprise au cadastre sous le N° 253 de la section A. Sur la mise à prix de sept mille francs, ci... *7.000 Frs.* — L'adjudication a été ordonnée par le Tribunal Civil de première instance de Béthune, suivant jugement rendu en Chambre du Conseil, le vingt-cinq août mil neuf cent quarante-trois, enregistré, à la requête de : 1° Monsieur Albert, Jean-Baptiste POUPART, ouvrier, demeurant à Leforest, époux de dame Elise-Julie VALLIN ; 2° Monsieur Paul POUPART, sans profession, demeurant à Leforest, époux de dame Palmyre VALLIN ; 3° Madame Eugénie-Marie POUPART, épouse de Monsieur Alexandre FILLIERE, ouvrier d'usine, avec lequel elle demeure à Leforest, et ledit Monsieur Filliére tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation maritale au besoin ; 4° Madama Marie-Antoinette POUPART, épouse de Monsieur Louis-Pierre-Joseph NICOLE, employé au chemin de fer, avec lequel elle demeure à Leforest et ledit Monsieur Nicole tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation maritala au besoin ; 5° Monsieur Alfred BRASSART, houilleur, demeurant à Leforest, s agissant en qualité de tuteur datifs de Alfred-Emils Brassart, né à Evin-Malmaison, le 10 mars 1926, enfant encore mineur issu de l'union ayant xzisté entre Monsieur Albert-Joseph Brassart et Madame Marguerite-Marie Poupart, tous deux décédés ; ledit Monsieur Brassart nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur tenue sous la Présidence de Monsieur le Juge de Paix du Canton de Carvin, le dix juillet 1941, enregistrée. s Ayant pour avoué Me DECROIX. — Tout intéresse à l'egard duquel il n'est pas intervenu une ordonnance levant la suspension des delais, peut dans le mois des présentes, former opposition motivée à cette levée par lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de première instance de Béthune. La présente insertion est faite en exécution de l'article 4 du décret du 29 novembre 1939 et en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Béthune, le vingt octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistrée. — H. DECROIX. 19.636

Etude de M Jacques LEFDRT, Dastuur en droit, avoué, à Lille, N° 95, rue Nationale. — **Vente Société La Prolétarienne de Raubaix et Environs.** — 1. — VILLE DE ROUBAIX, boulevard de Strasbourg, N° 216 : a) **Un immeubla** à usage de commerce ; b) **Les éléments insarparis** d'un fonds de commerce qui était exploité dans ledit immeuble. — **Mise à prix 246.100 trancs,** s'appliquant à l'immeuble pour 240.000 francs et au fonds de commerce pour 100 francs. — II. — VILLE DE TOURCOING, rue Houchard, N° 53 : a) **Un immeuble** à usage d'estaminet ; b) **les éléments insarparis** d'un fonds de commerce qui était exploité dans ledit immeuble. — **Mise à prix : 70.100 trans,** s'appliquant à l'immeuble pour 70.000 francs et au fonds de commerce pour 100 francs. **A vendre, le mercredi 1er décembra 1943,** à 14 heures, à l'audience des Criees du Tribunal civil de Lille, au **Palais de Justice de ladite Ville. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoua). — Avis très important** : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu, de M. le Préfet du Nord, l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires. — Avis : Il ne qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir la dite autorisation. — Pour tous renseignements s'adresser : 1o Au Greffe du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite Ville, où se trouve déposé le cahier des charges ; 2o A Me Jacques LEFORT, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, N° 95, rue Nationale. 19632

COMPAGNIE DES MINES DE L'ESCARPELLE. Société Anonyme au Capital de 32.328.800 francs. Siège social : **Fiers-en-Escrebieux** (Nord) R.C. Douai N° 2.999 ; Répertoire des Producteurs N° 2.582. — CONVOCATION : MM. les Actionnaires de la Compagnia des Mines de l'Escarpelle, Société Anonyme au Capital de 32.328.800 francs, siège social à Fiers-en-Escrebieux (Nord), sont convoqués pour le **mercredi 24 novembre 1943, à Paris,** 12, rue de La Rochefoucauld. — I **En assemblée générale ordinaire,** à 15 heures. — Ordre du jour : 1e Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 1942 ; 2e Lecture du rapport du Conseil d'administration ; 3e Lecture du rapport des Commissaires du surveillance ; 4e Lecture et approbation des comptes et du bilan au 30 juin 1943; 5e Fixetion du dividende; 6e Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ; 7e Nomination des commissaires aux Comptes et fixation de leur rémunération ; 8e Approbation des opérations faites au cours de l'exercice, par les Administrateurs, an application de l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867. — II **En assemblée extraordinaire** : Modification de MM. les Actionnaires à partir de 14 heures. Conformément aux statuts l'assemblée générala ordinaire se compose de tous les actionnaires de au moins dix actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix peuvent se réunir pour former le nombra nécessaira et sa faira représenter par l'un d'eux. — II. **En Assemblée générale extraordinaire** à l'issue de l'assemblée ordinaire. — **Ordre du jaur** : Ratification des décisions prises par la Conseil d'Administration pour mattre les statuts en harmonie avec les dispositions de la loi du 4 mars 1943 et apporter à cette occasion d'autres modfications aux articles des statuts qui ne sont pas conformes aux dispositions légales en vigueur : Articles 1, reprise du capital ; 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 22, 25, 26, 27, 29, 30, 33, 34 et 35 ; suppression des art. 31, 32 et 39 des statuts). Tout actionnaria propriétaire d'actions peut prendre part à l'assemblée extraordinaire. — Peuvent seuls figurer aux assemblées : Les actionnaires propriétaires de titres nominatifs dont le transfart est antérieur au quinzième jour précédant celui de la réunion ; Les actionnaires dont les titres au porteur ont été préalablement déposés en l'un des lieux désignés ci-après **dix jours** au plus tard avant celui de la réunion, c'est-à-dire avant la **14 novembra** : Comptoir National d'Escompta de Paris, à Paris, Lille, Douai, etc. ; Crédit du Nord à Paris, Lille, Douai, etc. ; Crédit Lyonnais, à Paris, Lille, Douai, etc. ; Banque L. Dupont et Cie, à Valenciennes, Douai, Paris, etc. ; Société Générale, à Paris, Lille, Douai, etc. ; Banqua Nationale pour le Commerce et l'Industrie, à Paris, Lille, Douai, etc ; Banque Scalbert, à Lille, Paris, etc ; L'Union des Mines, à Paris. — **La Consili d'Administratian.** 25874

Etude de Me Jean LABOURET, avoué à **Saint-Quentin,** 9, place des Enfants-de-Chœur (Successeur de son père). — **ADOPTION.** — D'un jugement rendu en chambre de conseil par le Tribunal Civil de Saint-Quentin, le 12 octobre 1943, enregistré, entra : Monsiaur Henri MONTIGNY, artisan peintre, et Madame Madeleine LECLUYSE, son épousa, de lui autorisée, demaurant ansembla, à Saint-Quentin, 102, rue Quentin-Barré, et Monsieur Joseph Alexis DESPLAIN, célibataire majeur, inspecteur de police, demeurant à Beauvais, 23, rue de Metz, ayant Me Jean Labouret pour avoué, a été extrait la disprositit qui est ainsi conçu : « Homologue l'acte d'adoption par M. et Mme Montigny-Lecluyse, de M. Desplain, sus-nommé, passé devant Me Gorisse, notaire à St-Quentin, le 21 juillet 1943 et dit qu'il y a lieu à l'adoption. Dit que la disprositif du présent jugement sera publié conformément à la loi, transcrit sur les registres de l'Etat Civil de la Commune d'Abbeville, et mentionné en mar